



Employeur denonce le contrat

Par route

Bonjour

Je suis salariée dans un grand groupe de restauration collective depuis 26 ans sur le même restaurant.

Ma société a dénoncé le contrat qui nous lie aux clients, pour des raisons financières, au 1 décembre, a date effet le 27 février. Deux mois après nous apprenons que le clients va faire appel a une autre société de restauration et que nous serions repris par cette nouvelle société????

Je trouve que pour ma société ,c'est un génial coup de poker :pas de reclassement du personnel ,pas de prime de licenciement a donner.

Jamais nous avons été mis au courant de cette dénonciation de contrat.

n'y a t il pas anguille sous roche dans cette histoire ?

Quitter notre groupe ne nous plait pas. Que devons nous faire dans un cas pareil.

Notre groupe nous doit il des indemnités .

En espérant avoir été claire.

Merci

Merci